

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 248 - VENDREDI 20 MARS 2015

PÂQUERETTE PUBLICITAIRE

Slogan d'abribus, cette semaine :
"Quand les Français sont inquiets
pour leur santé, A... agit"
"A..." c'est une mutuelle.
Pas un ministre de Valls!

AGENDA MILITANT

→ 25 mars

L'Isle-sur-la-Sorgue [Histoire\(s\) d'émancipation...](#)

→ 31 mars

Paris [Occuper, résister, produire](#)

→ 7 avril

Paris [Non à la loi Macron,
non aux politiques d'austérité](#)

→ 9 avril

France [Appel intersyndical : grève et
manifestations contre l'austérité](#)

À LIRE SUR communistesunitaires.net

→ Monde

[Nous sommes les Grecs !](#)

→ Écologie

[Sivens : agroindustrie
contre environnement et démocratie](#)

→ Rencontre/Débats

[Universalisme et colonialisme,
deux mamelles du racisme ?](#)

Israël : une élection inquiétante

Il est trop tôt pour dire avec certitude quelle coalition Benjamin Netanyahu, reconduit Premier ministre, choisira de constituer pour diriger Israël – droite, extrême-droite et religieux ou bien union nationale – et quel prix ses partenaires lui feront payer.

Les élections législatives du 17 mars 2015 marquent en tout cas une nouvelle défaite... des sondages ! Tous avaient prédit une course au finish, avec un certain avantage au Camp sioniste d'Isaac Herzog et Tzipi Livni. Or c'est le Likoud qui arrive nettement en tête, avec autant de sièges (30 sièges) qu'il en avait obtenus en 2013 avec son ex-allié d'Israel Beteinou.

Mais le parti russe d'Avigdor Lieberman (6) n'est pas la seule victime de Netanyahu : le Premier ministre a aussi réussi à siphonner une partie de l'électorat du Foyer juif de Naftali Bennett (8), l'ancien Parti national-religieux. Seul le nouveau parti Kulanu, créé par l'ex-député du Likoud Moshe Kahlon, a résisté (10), en surfant sur les questions économiques. Quant aux partis ultra-orthodoxes Shas (séfarade) et Judaïsme unifié de la Torah (ashkénaze), ils perdent un tiers de leurs sièges (respectivement 7 et 6).

Au centre, si le Camp sioniste progresse légèrement (24), le parti Yesh Atid de Yaïr Lapid recule, lui, sensiblement (11), de même qu'à gauche le Meretz (5). Enfin la Liste d'union présentée par le Parti communiste et les formations arabes permet aux coalisés d'obtenir le meilleur score de toute l'histoire d'Israël en devenant le troisième groupe de la Knesset (13).

C'est la seule bonne nouvelle d'un scrutin par ailleurs très inquiétant. Une fois de plus, le discours sécuritaire a étouffé non seulement le désir de paix, mais aussi la protestation contre la crise sociale : Israël arrive en tête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour... les inégalités. Mais surtout, son succès, Benjamin Netanyahu l'a acquis sur la base d'une nette radicalisation, surtout en fin de campagne : rejet formel de la perspective d'État palestinien qu'il avait acceptée jusque-là du bout des lèvres, annonce d'une nouvelle accélération de la colonisation, menaces contre les citoyens arabes d'Israël et roulements de tambours face à l'Iran...

S'il fallait une démonstration que seule une intervention de la communauté internationale peut permettre d'imposer au Proche-Orient une paix conforme au droit international, le peuple israélien vient de la fournir avec clarté. Mais la leçon sera-t-elle tirée ?



● Dominique Vidal

Les marchands de sable de la pénalisation des clients des prostituées

Le Sénat débatta les 30 et 31 mars de la proposition de loi «renforçant la lutte contre le système prostitutionnel». L'adoption ou non de la pénalisation des clients des prostituées, refusée en commission mais qui pourrait réapparaître sous forme d'amendements, cristallise des désaccords profonds.

Prostitution, violence et liberté : la raison contre le(s) simplisme(s)

Un travail parlementaire important a été mené dans le cadre de la préparation de la loi «renforçant la lutte contre le système prostitutionnel», voulue par le Parti socialiste. Si l'Assemblée nationale avait inclus dans la loi en décembre 2013 deux articles sur la pénalisation du client, la commission sénatoriale a dans sa majorité opté pour une autre position. Contre l'avis de sa rapporteuse, elle a « *considéré qu'il était préférable de concentrer les efforts des forces de l'ordre et de la justice pour poursuivre les personnes qui contraignent directement les prostituées - proxénètes, membres des réseaux - plutôt que de sanctionner les clients* ».

Autre point majeur en débat parmi les parlementaires : l'existence ou non d'une prostitution choisie. D'un côté le point de vue selon lequel « *la contrainte, au moins économique, reste en tout état de cause omniprésente dans l'exercice de la prostitution* » et que « *dans tous les cas, le recours à la prostitution constitue une violence et une atteinte à la personne humaine* ». De l'autre le point de vue qu'exprime un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme : « *la prostitution est incompatible avec la dignité humaine, dès lors qu'elle est contrainte* ». Ce qui conduit à considérer qu'il existe une prostitution non contrainte. De fait, il existe déjà tout un arsenal judiciaire pour lutter contre les violences et l'exploitation sexuelles. Autre porte d'entrée dans ce débat : Robert Badinter, lui, a fait valoir que « *le droit pénal n'a pas à intervenir dans le domaine des pratiques sexuelles entre adultes consentants, qui constitue un élément de la liberté individuelle* ». Les 30 et 31 mars, les débats montreront quelle logique prédomine parmi les sénateurs.

G.A.

La version adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2013 est ici :

<http://www.senat.fr/leg/pp13-207.html>

L'ensemble des éléments du débat au Sénat sont là :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp13-207.html#timeline-6>

Au fur et à mesure des travaux parlementaires, l'idée que la pénalisation des clients des prostituées puisse être un pas effectif dans la longue marche pour «abolir la prostitution» s'est considérablement affaiblie. Nous verrons si le contexte sécuritaire joue cependant sur la prochaine délibération du Sénat, comme on peut le redouter. Revue des débats en cours.

Premier débat : quelles sont les réalités de la prostitution ?

Les parties prenantes du débat sur la pénalisation des clients de la prostitution n'ont pas les mêmes représentations de la prostitution. Pour ceux qui veulent la pénalisation, le prostitué est toujours une victime, et le client, du fait même de sa position économique, est toujours violent. Ainsi, le rapport de la Délégation aux droits des femmes estime que la prostitution est « *un esclavage moderne lié à la traite des êtres humains dont les conséquences pénales doivent être systématiquement tirées* ». Ainsi, « *Le premier point à souligner est que la prostitution est liée au phénomène de la traite des êtres humains, aux mains de réseaux puissants, en relation avec la criminalité organisée* » ; et « *Le deuxième aspect de la prostitution liée à la traite est qu'elle relève d'une forme d'esclavage dominé par une violence inouïe* ». Certaines associations ●●●

●●● assimilent d'ailleurs le recours à la prostitution à un viol. La Délégation invite à lancer une campagne d'information pour que « *chacun comprenne que défendre la prostitution et a fortiori acheter un rapport sexuel revient à alimenter et se rendre complice d'un système barbare et esclavagiste* ». Et de poser cette question crue : « *si la prostitution est un travail comme un autre, peut-on souhaiter que son enfant, son compagnon ou sa compagne l'exerce ?* » On souligne ici qu'il y aurait tout un sous-débat à mener sur le travail, notamment sur l'exploitation du corps et la marchandisation, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont à l'œuvre dans de nombreux métiers. La volonté d'accoler au travail sexuel une image négative ne devrait pas conduire à s'illusionner sur le travail salarié en général. Il y a ainsi de très nombreuses activités professionnelles que chacun ne souhaite pas voir exercées par son enfant, son compagnon ou sa compagne.

Pour ceux qui refusent la pénalisation, il existe non pas une mais des prostitutions, parmi lesquelles des prostitutions volontaires, voire de "libres choix"... étant entendu que la notion de "libres choix" ou de liberté est toujours relative, et non absolue. Les associations communautaires préfèrent d'ailleurs parler de situations et de trajectoires dans

la prostitution, afin de ne pas stigmatiser les personnes en leur assignant un statut.

Sur le même sujet, on observe que la prostitution masculine n'est pas prise en compte dans le débat parlementaire par le point de vue répressif, alors même qu'il prétend parler de la prostitution en général. Or, on peut interpréter ce si-

**Il faut réfuter
l'assimilation
de la prostitution
à un viol, qui empêche
tout débat public du fait
que ceux qui s'opposent
à cette idée sont
assimilés à des violeurs
ou des proxénètes.**

lence ainsi : il fait à tort de la lutte contre la prostitution une affaire seulement féministe (alors qu'il existe des milliers de prostitués hommes) ; et, de fait, il passe sous silence l'hypothèse que parmi les prostitués hommes la prostitution volontaire prédomine. Quant à l'avis de la Cour européenne des droits de l'homme (CDEH), il mobilise un autre angle :

le législateur n'a pas à encadrer les relations sexuelles entre deux adultes consentants. Ainsi, la CDEH estime que « *le droit d'entretenir des relations sexuelles découle du droit fondamental de disposer de son corps, partie intégrante de la notion d'autonomie personnelle* ».

De fait, il existe une incompatibilité totale entre l'idée de certains que la prostitution serait un viol et celle selon laquelle il s'agit de fait d'un travail rémunéré. Faire avancer le débat public pourrait consister à affirmer d'une part que les réalités de la prostitution sont variées, d'autre part que la marchandisation de son corps et de son sexe n'est pas anodine. Cela nécessiterait de réfuter l'assimilation de la prostitution à un viol, qui empêche tout débat public du fait que ceux qui s'opposent à cette idée sont assimilés à des violeurs ou des proxénètes.

Deuxième débat : quelles finalités de l'action politique ?

Doit-on porter l'objectif d'une "abolition de la prostitution" ? La question mérite d'être posée, et non tranchée *a priori*, puisqu'il existe des personnes qui indiquent se prostituer et ne pas le vivre comme un problème, ou pas comme un problème pire que bien d'autres. Une alternative à cet objectif spécifique serait d'élargir la focale et de dire que ce ●●●

●●● qu'il faut abolir, c'est plutôt tous les rapports d'exploitation et de domination, à l'intérieur du rapport marchand de la prostitution aussi bien que dans la vie familiale. Au-delà de sa dimension utopique - qui n'est pas un problème en soi car l'utopie fait partie de la politique -, l'idée de l'abolition de la prostitution pose un problème car elle crée un violent clivage parmi les partisans de l'émancipation, et parmi les personnes prostituées.

À l'inverse, tous les partisans de l'émancipation pourraient par contre converger autour de l'idée de combattre les violences, la domination en général, ainsi que la domination masculine, dans l'ensemble des rapports sociaux et donc dans les différentes sphères spécifiques (dont la prostitution). Le gros avantage d'une telle position est qu'elle permet de ne pas se focaliser sur le seul "travail sexuel" mais sur l'ensemble des rapports de domination, sur leur dimension sexuée articulée aux autres dimensions (exploitation, discriminations), et cela sans pour autant nier ou contourner la présence de la violence dans bien des situations de prostitution.

Troisième débat : comment "responsabiliser" les clients ?

Les partisans de la pénalisation estiment que la pénalisation de l'acheteur pourrait avoir des « effets préventifs » et un « intérêt pédagogique ». Ainsi, la Délégation aux droits des femmes, par la voix de sa vice-présidente Brigitte Gauthier-Maurin

(PCF), explique : « *La pénalisation de l'acheteur est tout d'abord susceptible d'exercer un effet dissuasif sur certains clients ; sa portée éducative doit également être privilégiée.* » Ainsi, l'effet dissuasif devrait « *contribuer à la lutte contre les réseaux de prostitution sur le territoire français* ». Quant à l'effet pédagogique, « *il s'agit de poser une limite et de rappeler un principe essentiel : il n'est pas tolérable qu'un être humain achète les services sexuels d'un autre être humain* ».

Plutôt que porter l'objectif d'une "abolition de la prostitution", une alternative serait de porter l'exigence d'abolition de tous les rapports d'exploitation et de domination, à l'intérieur du rapport marchand de la prostitution aussi bien que dans la vie familiale.

Face à ces arguments, les adversaires de la pénalisation des clients ont des arguments forts. Pourquoi ne pas responsabiliser autrement les clients, si ce qui est attendu de la loi n'est pas de

punir mais de faire œuvre de dissuasion et de pédagogie ? Adopte-t-on des lois pour qu'elles soient mises en œuvre ou non ? Ne dispose-t-on pas d'exemples qui montrent qu'en fait de pédagogie et de dissuasion, les lois répressives sont contreproductives ?

Le cas de la loi du 31 décembre 1970 concernant l'usage de stupéfiants est emblématique de cette perte de sens : la France a le plus grand arsenal répressif en matière de drogues et elle est le pays de l'Union européenne où l'on consomme le plus de drogues, licites et illicites. De plus, l'association de lutte contre le sida Aides et le Syndicat du travail sexuel (STRASS) estiment que « *toute mesure de pénalisation, directe ou indirecte, de l'exercice de la prostitution ne fait que fragiliser les prostituées et n'apporte aucune réponse aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer (précarité, exploitation, violences, traite)* ». Et ils soulignent que c'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreux organismes de l'ONU – l'ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement –, de même que le Syndicat de la magistrature et Act Up Paris sont opposés à la pénalisation des clients. Peut-on ignorer ces positions ?

Alors, quelle alternative à la pénalisation des clients ? Une action de responsabilisation à la fois préventive, éducative et citoyenne digne de ce nom, dotée de moyens qui n'existent pas aujourd'hui. C'est là où le bât ●●●

●●● blesse même dans les points de vue de parlementaires critiques de la pénalisation. Ils ont parfaitement raison de proposer que l'on combatte les filières, les proxénètes et les violences, mais ils n'envisagent pas (suffisamment) que l'action publique se développe aussi sur le volet de l'action éducative : éduquer et prévenir très en amont des violences envers les femmes, développer une action éducative qui permette à chaque jeune de s'approprier les valeurs de protection de la vie, de respect de la volonté, de lutte contre la douleur, de prévention de la souffrance, accompagner les personnes fragiles pour qu'elles ne soient pas contraintes de se prostituer etc. Comme la plupart des forces politiques de la gauche, ces parlementaires ne prennent souvent pas la mesure du potentiel subversif d'une telle approche, notamment parce qu'ils en restent en général à rechercher un équilibre entre répression et éducation, alors que l'enjeu est de changer de paradigme et de mettre l'éducation et la citoyenneté au cœur de la politique.

De manière pragmatique, il s'agit de développer une action beaucoup plus large que le seul "parcours de sortie de la prostitution" envisagé par le projet de loi, qui permette à chaque personne prostituée d'être accompagnée quelle que soit sa situation. Aides et le STRASS ont ainsi raison de souligner : « *Plutôt qu'un conditionnement des (maigres) aides sociales à l'arrêt de la prostitution, plutôt qu'un conditionnement de l'abrogation*

du délit de racolage à la pénalisation des clients, et plutôt que des titres de séjours précaires, nous défendons l'accès aux droits dans le respect du parcours et des décisions des personnes, des régularisations qui permettent l'accès à la justice pour les victimes de violences ou d'exploitation. »

Adopte-t-on des lois pour qu'elles soient mises en œuvre ou non ? Pourquoi ne pas responsabiliser autrement les clients ? L'alternative à la pénalisation des clients est une action de responsabilisation à la fois préventive, éducative et citoyenne digne de ce nom.

Quatrième débat : quelle peine ?

Dans la mouture de la loi adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2013, la peine prévue par son article 16 est une amende de cinquième catégorie. Rappelons que le régime des infractions est en France organisé en trois blocs : la contravention, moins grave que le délit, qui est lui-même moins grave que le crime. Les régimes des contraventions se répartissent en cinq catégories, de

la première centrée sur la diffamation et l'injure non publique à la cinquième qui comprend jusqu'aujourd'hui la sanction des violences volontaires ayant entraîné une interruption temporaire de travail inférieure ou égale à 8 jours ou, par exemple, la mise à mort volontaire et cruelle d'un animal domestique. Seule la cinquième catégorie relève du Tribunal de police.

Les partisans de la répression des clients sont confrontés à un dilemme. Ils assimilent souvent la prostitution au viol, à la traite d'être humains, qui sont d'ailleurs des crimes déjà punis par la loi. Du coup, comment la loi pourrait-elle se limiter à prévoir une contravention ? Ne revient-elle pas à dire l'inverse de ce qui est voulu, à savoir qu'en définitive, acheter un service sexuel n'est même pas comparable à un délit ? On notera - avec ironie ou consternation - que la substitution au délit de racolage par les prostitués d'une contravention pour les clients place le recours à la prostitution à une échelle de gravité moindre que la sanction du racolage.

Du côté des opposants à la pénalisation des clients, on souligne d'abord que « *les travailleur-ses du sexe savent très bien faire la différence entre un viol et un rapport sexuel consenti* » (*La lutte des putes*, Thierry Schaffauser) : « *Vendre du sexe n'implique pas que nous sommes prêts à tout accepter ou incapables d'imposer nos conditions, que ce soit en matière de tarifs, de pratiques* ●●●

●●● *sexuelles ou de prévention. L'épidémie de sida a d'ailleurs permis de prouver que les travailleur-se-s du sexe savaient mieux que d'autres imposer le port du préservatif.* » Ensuite, l'arsenal législatif permet déjà de lutter contre les violences envers les femmes, ce qui n'est pas fait suffisamment faute de moyens. Enfin, les opposants à la pénalisation des clients estiment qu'il est soit illusoire, soit hypocrite d'entendre franchir une étape dans l'abolition de la prostitution en infligeant des contraventions.

Un autre aspect concerne l'établissement des contraventions. Il suppose que le client soit pris sur le fait, donc en situation d'achat d'un service sexuel. Or, l'intérêt de la personne prostituée et celui du client seront conjoints, et la police ne pourra pas prouver l'achat. Ou alors s'agira-t-il encore une fois de considérer la parole de la personne prostituée, en principe la victime, comme nulle et non advenue ?

Cinquième débat : quelle efficacité d'une pénalisation ?

Les promoteurs d'amendements en faveur de la pénalisation des clients rapportent des expériences étrangères, qui auraient montré une diminution du recours à la prostitution consécutif à sa mise en œuvre. Est ainsi cité l'exemple de la Suède. Le problème est que les bilans de ces expériences sont contestés, notamment du fait que la répression aurait poussé une partie des prostitués vers davantage de précarité. Ce risque existe suffisamment pour qu'en France,

l'Inspection générale des affaires sociales ait souligné dès novembre 2012 : « *L'important en tout cas est que le cadre juridique ne conduise pas les personnes à se prostituer dans une quasi-clandestinité, toujours préjudiciable sur le plan sanitaire. On ne peut pas se soigner*

correctement quand on est obligé de cacher son activité. »¹

Contre le point de vue de l'Assemblée nationale, la commission ●●●

¹<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article291>.
Lire aussi http://lesartsdulit.org/?page_id=936

L'aide aux prostitués : sous conditions ou pour toutes les victimes ?

Une des contradictions des soutiens à la proposition de loi est la suivante. D'un côté, ses promoteurs affirment que la prostitution est toujours une violence et que le prostitué est toujours une victime (ce qui justifie la mise en cause de la pénalisation du racolage). De l'autre, la proposition de loi prévoit que l'accès aux droits dans le cadre de l'accompagnement des prostitués soit conditionné à « *l'engagement de la personne dans un parcours de sortie de la prostitution* », qui doit être « *confirmé par l'autorité administrative* ». Il en est ainsi de l'accès aux papiers pour les prostitués de nationalité étrangère et à une aide financière à l'insertion sociale et professionnelle. Dans la même logique, l'instance mise en place pour organiser et coordonner l'action en faveur des victimes « *tient compte du respect, par la personne (...), de ses engagements* » dans un parcours de sortie.

Ainsi, les personnes prostituées qui ne sont pas (encore) engagées dans un parcours de sortie de la prostitution sont laissées de côté, alors qu'elles sont considérées par le législateur comme des victimes. Et alors même que tout le monde sait que l'absence de carte de séjour est un facteur déterminant de précarité et de violence subie. Dans *La lutte des putes*, Thierry Schaffauser, militant du Syndicat du travail sexuel, critique une idéologie où « *il s'agit d'aider les prostitués, mais de ne jamais leur donner de droits qui leur permettent de s'émanciper par eux/elles-mêmes de leur situation initiale, de sorte qu'ils/elles sont toujours en demande* ».

G. A.

La lutte des putes, Thierry Schaffauser, La fabrique éditions, 2014.

●●● du Sénat se positionne ainsi concernant l'efficacité de la pénalisation : « *Après une longue discussion, votre commission spéciale a décidé de supprimer l'article 16 qui créait une contravention de 5^e classe à l'encontre des clients des personnes prostituées. En effet, les témoignages et les points de vue recueillis lors des travaux préparatoires ont convaincu la majorité de ses membres que l'instauration d'une telle infraction aurait probablement des conséquences dommageables pour les conditions de vie des personnes prostituées en accroissant la clandestinité de leur activité, sans pour autant apporter de contribution significative à la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. En outre, ils ont considéré que la mise en oeuvre d'une telle infraction soulèverait de grandes difficultés pratiques pour les forces de l'ordre, alors même que leurs effectifs actuels ne leur permettent pas de lutter de manière satisfaisante contre les réseaux criminels* ».

En effet, l'action publique peut et doit certes s'étendre mais elle n'est pas extensible à l'infini. Pendant que l'on se focaliserait sur les clients, on ne combattrait ni les réseaux esclavagistes, ni les réseaux mafieux des drogues ou des armes qui s'entrecroisent et s'alimentent réciproquement ; et on ne développerait pas les politiques éducatives et préventives que nous avons évoqué précédemment. Enfin, on continuerait de ne pas aborder pas de front les dramatiques réalités

des violences sexuelles sur les enfants et leurs conséquences à l'âge adulte, à

Un rapport terrible vient de confirmer l'ampleur des phénomènes de violences sexuelles, qui très largement se produisent au sein des familles. Va-t-on avoir une interrogation globale sur la violence des rapports sociaux, des rapports interindividuels et des rapports hommes - femmes ?

propos desquels un rapport terrible vient d'être rendu public par l'association

Mémoire traumatique et victimologie². D'une part ce rapport confirme l'ampleur des phénomènes de violence, très largement au sein des familles : chaque année, 102 000 adultes (86 000 femmes et 16 000 hommes) et 154 000 mineurs, (124 000 filles et 30 000 garçons) sont victimes de viols et de tentatives de viol en France. D'autre part il documente et dénonce l'insuffisante reconnaissance et prise en charge des violences sexuelles subies par les enfants. Au total, va-t-on avoir une interrogation globale sur la violence des rapports sociaux, des rapports interindividuels, et des rapports hommes - femmes ? Ou va-t-on continuer d'occulter et de hiérarchiser les combats ? Où sont les priorités ?



* Gilles Alfonsi

². Rapport *Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte - Déni de protection, de reconnaissance et de prise en charge : enquête nationale auprès des victimes*. Il est accessible ici : <http://memoiretraumatique.org/>

Lire aussi, sur cerisesenligne.fr :

L'abolition de la prostitution par la loi n'aura pas lieu, ici :

<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4216>

L'impasse de la pénalisation des clients des prostitués, ici :

<http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4215>

Quand une femme dit..., ici : <http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=4380>

Abolir la prostitution en baisant les clients, ici : <http://www.cerisesenligne.fr/article/?id=3413>

Écho de campagne ?

Avec le “collègue” membre du PCF et moi d'Ensemble !, nous voici un binôme Front de gauche bien sous tout rapport ou presque. Nous n'avons pas un programme avec ronds-points, feux rouges, et collège à construire, plus le marché couvert à rénover... Probablement sommes-nous un peu décevants pour les journalistes locaux, qui nous pressent d'énumérer avec quels présents nous entendons allécher l'électeur. En la matière, pour tout dire, le temps nous a manqué et l'envie encore plus.

Mais pas sûr que l'affaire soit si électorale que cela.

Rencontre avec le maire divers gauche, tout au bout du bout des 60 km de long du canton nouvellement découpé. On respectera ici la discrétion de l'édile. La commune n'est pas riche. Le maire, arc-bouté contre l'abandon qui caractérise les zones très rurales du département, a créé une pompe à essence communale. Les habitants ont soutenu fermement. Je vous vois sourire, la relégation, pas le «sentiment»d'abandon, l'abandon tout court, c'est entre autres le monde qui rétrécit...

Tract dans la rue, discussion avec les passants bienveillants et, au troquet, Christian. Dans la commune, il y a une entreprise textile. Il y a 5 ans, elle fermait. Christian et 3 autres ouvriers rassemblent leurs indemnités, construisent la SCOP. Ils étaient 20 sur le carreau, ils sont aujourd'hui 29 et cherchent des collaborateurs. Et l'argent ? Le soutien bancaire n'est pas venu tout seul, les prêts publics non plus. On ne fera pas dire à Christian que le Conseil général a fait la sourde oreille. Au contraire, dit-il, c'est la preuve que c'est possible, que l'institution, peut être au service d'entreprises éco-

nomiques vertueuses. Et Christian d'acquiescer quand, dans la conversation, pointe l'idée qu'il est ballot d'attendre que les entreprises soient en berne pour en faire des SCOP.

19 heures, retour dans la commune pour la soirée électorale... Personne ! Ou plutôt du monde un peu particulier, comme une délégation : le maire, le premier adjoint, un conseiller municipal, quelques amis. Le maire situe d'emblée la rencontre en nous donnant à savoir qu'il a

décliné la sollicitation menée vers lui pour conduire une liste PS à ces élections. Dans la conversation, il précise qu'il a participé au tollé d'élus de tous bords contre la disparition des départements et à terme celle des communes. « *C'est déjà commencé* », dit-il, et de décrire les étapes du démantèlement. La République, la démocratie, que faire, amertume, inquiétude... la conversation est sérieuse. Comment en faire de l'énergie formatrice ?

Je ne me sentais pas de faire la réclame du Front de gauche-cartel. J'évoque alors le chemin que nous empruntons vers les Chantiers d'espoirs, pour aller bien au-delà

de nous-mêmes, bâtir une majorité d'idées hautement pluralistes qui rassemble nos concitoyens, qui porte “le faire autrement”, posant les mesures d'urgence sociales et écologiques qu'un gouvernement actif, combatif face à la finance, prendrait. L'écoute de la “délégation” est presque grave, on a pris rendez-vous pour l'immédiat lendemain de l'épisode électoral. Cochon qui s'en dédit, on y sera...

...aller bien au-delà de nous-mêmes, bâtir une majorité d'idées hautement pluralistes qui rassemble nos concitoyens, qui porte “le faire autrement”, posant les mesures d'urgence sociales et écologiques qu'un gouvernement actif, combatif face à la finance, prendrait.

● Catherine Destom-Bottin



Élise Lucet se paye une secte

C'est toute pimpante que la journaliste de *France 2* Élise Lucet a déclaré à la presse *people* qu'elle voulait se payer une secte. « Il y avait longtemps que j'en avais envie. Grâce à mon émission *Cash Investigation*, j'ai de la thune. » Devant les actionnaires de Sanofi, elle a précisé : « Je possède aussi une action dans le médicament qui m'a rapporté pendant que je dormais. »

Quelle secte ? Dans l'entourage de la vedette, le mystère est bien gardé. D'après l'AFP, Élise Lucet pencherait pour une secte du monde des affaires.

« Les tests de 30 Millions de moutons m'ont convaincue. Les critères ? Rejet des idées différentes, refus d'abandonner le dogme, organisation autoritaire, adhésion inconditionnelle, disponibilité importante, endoctrinement, prélèvement financier exorbitant. La secte entrepreneuriale, ce sera top.»



Pierre Gattaz avant et après avoir obtenu le label "Gourou énérvé".

Si Élise Lucet a l'expérience de Sanofi, en femme exigeante, elle vise encore plus haut. Le genre France Télécom : du business, avec des suicides en série.

Se paiera-t-elle l'Église de Medefologie ? Possible. Son patron, Pierre Gattaz, possédé par l'économie de marché, a ses chances. Sa secte, comparée à la concurrence, a obtenu un 14,5/20. Soutirer, pour gonfler encore le capital de quelques fidèles, toujours plus de richesses produites par la multitude est une performance. « Les dividendes, c'est merveilleux, c'est magnifique, parce que ça rémunère des risques. » a-t-il déclaré au micro de la journaliste, pensant convertir tous ceux qui risquent leur emploi et leur vie. Pierre Gattaz a obtenu ce mois-

ci le label Gourou énérvé : une courbe de l'INSEE agitée sous son nez, montrant l'évolution comparée de la rémunération du capital et du travail, l'a fait convulser.

Problème, le jour même où il lançait « Les actionnaires et les salariés doivent communier ensemble », le prédicateur cachait que le nombre de salariés-actionnaires diminuait en Europe. Gattaz est donc à la peine auprès de Lucet. L'Église de Medefologie serait-elle un produit dépassé ? « Le capital n'est plus tendance. » confirme un ancien disciple.



La journaliste se payera-t-elle la secte "Pages Jaunes m'a tué", excellente sur les critères "disponibilité", "adhésion inconditionnelle" et "endoctrinement" ? Le suicide d'un ancien adepte, un millier de pratiquants sous antidépresseurs sont gages de qualité actionnariale. Mais le Guide Suprême, Jean-Pierre Remy est instable. Un jour, il

déplore les nouvelles méthodes de management depuis que la secte a été rachetée par un fonds américain. Le lendemain, il ordonne le silence.

Reste l'Ordre du temple des affaires. Sa devise ? "Les jeunes Français doivent avoir envie de devenir milliardaires." Le télé-évangéliste Emmanuel Macron pourrait donc l'emporter.

● Philippe Stierlin



Instituer une tout autre pratique du travail

“Lire Bernard Friot et débattre”, tel était le titre des pages consacrées par Jean-Claude Mamet au dernier ouvrage de Bernard Friot, *Émanciper le travail*. Celui-ci saisit la balle au bond et répond ici.

Jean-Claude Mamet, lecteur très attentif, a depuis quinze ans alerté les lecteurs de *Rouge* sur l'intérêt de mon travail et vient de signer dans *Cerises*¹ un excellent commentaire d'*Émanciper le travail* dont je le remercie vivement. Il conclut sur ma tendance à ne répondre que tardivement aux objections, et à une partie seulement. Eh bien, je vais démentir son constat en répondant immédiatement ! Je reprends ses objections dans l'ordre.

1. la violence de la valeur économique

La lutte contre la naturalisation des institutions capitalistes est indispensable pour montrer la violence dont sont porteurs la propriété lucrative, le marché du travail, la mesure de la valeur par le temps et le crédit pour financer l'investissement. Les institutions de la violence capitaliste ne sont destructibles que si leur historicité est en permanence posée contre la prétention de la classe dirigeante à convaincre que “l'emploi” (institutions décisive du marché du travail) est une réalité naturelle, ou que le “temps de travail” (institution décisive de l'exploitation) est le fondement naturel de la valeur. Autre chose est le caractère transversal à toutes les sociétés de la violence du pouvoir dans la production. Produire donne lieu à un certain consensus dans sa dimension de production de valeurs d'usage, mais à une irréductible lutte de classes dans sa dimension de production de valeur économique. La maîtrise de la définition de “ce qui vaut” et “ce qui ne vaut pas”, et de la production de ce qui vaut, définit à la fois la classe dirigeante et la lente constitution, contre elle, de la classe révolutionnaire. L'histoire est celle de la lutte des classes, donc de la violence économique. La fin du capitalisme ne sera pas celle de la lutte de classes, sauf à supposer que ce serait la fin de la valeur, du travail et de la monnaie, ce que, précisément, je conteste dans ma polémique avec Anselm Jappe.

2. le plein emploi

Comme le rappelle à juste titre Jean-Claude Mamet, j'ai montré dans *Puissances du salariat* comment “l'emploi” s'était construit sur initiative de la classe ouvrière contre le patronat en enrichissant le “poste de travail” patronal d'une qualification (et donc d'un salaire) et de cotisations (et donc d'une socialisation du salaire) s'imposant aux employeurs. Quand j'ai écrit ce livre il y a vingt ans, je soulignais certes que cette construction était en danger, mais je restais sur une appréciation positive de l'emploi-matrice de la qualification et de la cotisation, ces deux dimensions révolutionnaires du salaire. Aujourd'hui, après trente ans de réformes qui attaquent précisément la cotisation et la qualification au nom de “la défense et la promotion de l'emploi”, cette position est intenable. On licencie ? C'est pour “sauvegarder l'emploi”. On fait la ferme des mille vaches, un aéroport ou un barrage ou un centre de vacances aberrants ? C'est pour créer de l'emploi. On pousse des syndicalistes “partenaires sociaux” à signer des accords de régression de droits salariaux ? C'est pour l'emploi. On exonère les patrons de cotisation, ou on les rembourse ? L'emploi, vous dis-je ! On enjoint aux chômeurs d'améliorer leur employabilité en les humiliant, en les suspectant ? L'emploi ! L'emploi !

Il faut en finir. Se battre contre l'emploi est une question de fond (et cela permet d'anticiper sur l'objection suivante de Jean-Claude), mais c'est aussi une question de stratégie. Contrairement à ce qu'il écrit, les forts nombreux chômeurs (il est vrai militants et organisés) que je rencontre entendent parfaitement ce discours. L'exaspération populaire devant notre impuissance face aux “exigences du marché du travail” ne trouvera d'issue positive que si le marché du travail et donc l'emploi et l'employeur qui en sont la composante essentielle sont l'objet d'une contestation acharnée au nom de la qualification des personnes et donc de la généralisation du salaire à vie et de la copropriété d'usage des entreprises. Je persiste : la revendication de “plein emploi” est une conduite d'évitement de cette bagarre.

1. *Cerises* n° 239, 19/12/2014 : www.cerisesenligne.fr/article/?id=4743 Le cahier des actes du séminaire Communisme consacré au salariat, auquel Bernard Friot a participé en juin dernier, est en cours de préparation (NDLR).

●●● 3. la durée du travail

Pourquoi la réduction du temps de travail, si populaire à la fin du siècle dernier, l'est si peu aujourd'hui ? Parce que les 35 heures sont passées par là et que, sauf les cadres qui ont une RTT jour, les salariés – qui certes apprécient le paiement en heures supplémentaires des heures au-delà de 35 dans les cas minoritaires où les modes de comptabilité du temps n'ont pas annulé cet effet positif – ont fait l'expérience de leurs conséquences négatives en termes d'intensification du travail, de suppression des temps de trajet et des temps "morts" qui étaient passés à de la sociabilité éventuellement contestatrice de l'autorité de l'employeur. Réduire le temps d'emploi sans supprimer la mesure de la valeur par le temps et donc la propriété lucrative, le crédit et le marché du travail qui vont avec, c'est mettre le travail concret dans l'entreprise en grande souffrance, c'est créer des temps de loisir voués à la consommation de marchandises capitalistes. La maîtrise par les salariés de leur temps, celui de l'entreprise, celui de la culture et de la militance, celui de la famille et de la vie privée, ne peut plus passer par la revendication de la diminution du temps d'emploi, mais par l'auto-organisation dans l'entreprise (il y aurait beaucoup à dire sur l'emploi du temps des militants syndicalistes, bouffé par la parlotte dans les Instances représentatives du personnel et si peu alloué à l'auto-organisation des salariés), dans la conquête d'un salaire à vie qui autorise les arbitrages personnels entre les temps sociaux, dans la conquête de la maîtrise populaire de l'investissement par la mise en place d'une cotisation économique qui se substituera à la prédation des propriétaires et des prêteurs pour que les travailleurs copropriétaires décident enfin de l'usage de l'outil de travail.

4. les allocations familiales

Quarante ans à labourer le terrain de la Sécurité sociale m'ont vacciné contre les fables qui circulent à son propos, qu'il s'agisse de la "reproduction élargie de la force de travail" chère aux thèses du capitalisme monopoliste d'État ou du "compromis institutionnalisé fordiste" cher à l'école de la régulation. La Sécu ne se réduit pas "couvrir les besoins sociaux", pas davantage que le salaire direct ne se réduit à du "pouvoir d'achat". L'un comme l'autre ont au contraire été conquis *contre* ce parfait mépris capitaliste qui voudrait faire du salaire le prix de la force de travail, c'est-à-dire la reconnaissance des besoins d'être niés comme producteurs – et seuls producteurs – de la valeur et posés avec mépris comme des êtres définis par les besoins qu'ils ont à satisfaire et ayant donc droit à du pouvoir d'achat, mais sûrement pas au pouvoir tout court. En liant le salaire à la qualification et en faisant de la cotisation sociale un salaire, la classe ouvrière a commencé à instituer une toute autre pratique du travail : la cotisation ne sert pas d'abord à

satisfaire des besoins, elle sert d'abord à payer des travailleurs. Et quels travailleurs ? Des retraités, des soignants, des parents et des chômeurs qui sont reconnus comme producteurs de valeur alors même qu'ils n'ont ni employeurs ni actionnaires sur le dos. Les allocations familiales ne couvrent pas les besoins liés à l'enfant, elles payent les parents. Et payer les parents par du salaire (ce qui est le cœur de la Sécu en 1945, avec la moitié des cotisations affectées à la famille et la moitié du salaire des familles ouvrières faite des allocations, indexées sur le salaire ouvrier de la région parisienne, un peu comme pour les intermittents du spectacle aujourd'hui dont la moitié du salaire est fait des allocations de l'UNEDIC), c'est ouvrir une brèche dans la définition capitaliste du travail par la subordination à un employeur. Évidemment, cette nouveauté, féroce combattue par la classe dirigeante qui n'a eu de cesse de dissocier les caisses d'AF du reste de la Sécurité sociale et d'en finir avec les allocations familiales comme salaire, ne peut contribuer à la lutte contre la domination masculine (et non pas enfermer les femmes dans l'espace domestique) que si ce premier pas de déconnexion du salaire et de l'emploi est généralisé dans un salaire à vie qui, en supprimant le marché du travail si pénalisant pour les femmes, leur permettra de faire valoir leur qualification dans des conditions institutionnelles identiques à celles des hommes.

Cela étant dit, qui laisse le débat ouvert, je suis particulièrement heureux que commence à être largement entendue la thématique centrale de mon travail, à savoir que ce qui se joue depuis 1945, ça n'est pas un conflit (correctif du capitalisme) sur le partage de la valeur, mais une lutte de classes (révolutionnaire) sur la pratique de la valeur. Et j'espère que les communistes unitaires et plus largement les militantes et militants d'*Ensemble* trouveront dans *Émanciper le travail* un outil de travail utile et aisé d'usage.



● Bernard Friot



Merci à Jean-Claude Mamet d'avoir signalé le travail de l'association d'éducation populaire Réseau salariat (www.reseau-salarial.info) : que les composantes d'*Ensemble* n'hésitent pas à proposer des initiatives communes de débats et de formations à l'échelle locale !



Nous sommes les Grecs !

Autocollants à télécharger sur le [site d'Ensemble !](http://www.ensemble-munistesunitaires.net) Voir aussi la rubrique "Monde" sur www.com-munistesunitaires.net

● **Unilatéralisme.** Le Parlement grec a adopté une série de mesures concrètes contre la pauvreté : fourniture d'électricité gratuite à des ménages qui en sont privés, bons d'alimentation pour 300 000 personnes, gratuité de l'accès aux soins et accès à des billets de transports pour les plus démunis... Alors que les créanciers de l'Union européenne critiquaient l'adoption de cette loi comme une « *action unilatérale* », Alexis Tsipras a souligné : « *Cette loi répond avec détermination à certains de nos créanciers technocrates qui essaient de nous effrayer avec des ultimatums ! Certains nous ont demandé de geler ces lois, mais nous répondons en procédant au vote de ces lois. Au nom de quelle Europe ose-t-on parler d'action unilatérale lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté ?* ». Pour mémoire, le nombre de ménages grecs ayant accès au chauffage central a baissé de 31 % entre 2013 et 2014 et 3,8 millions de personnes sont actuellement menacées de basculer dans la pauvreté.

● **Assemblée représentative.** Le Mouvement pour la 6^e République (M6R) a désigné pour partie par vote, pour partie par tirage au sort les membres de son assemblée représentative. Plus de 83 000 personnes ont signé l'appel initié par Jean-Luc Mélenchon, dont 10 000 ont participé au vote (sur 18 000 inscrits sur la plateforme <https://www.m6r.fr/>). Une première réunion nationale doit avoir lieu dans le courant de l'été.

● **CGT contre FN.** À quelques jours des élections départementales, la CGT a intitulé un texte intitulé "l'imposture sociale et le racisme de l'extrême-droite sont des poisons pour le vivre ensemble". Il souligne notamment que « *l'extrême-droite en général et le FN sont un poison se distillant dans notre corps social et brisant les fondations de notre république sociale* » et critique « *Les attaques du patronat et des libéraux vis-à-vis du monde du travail (qui) renforcent l'aigreur de nombreux salarié(e)s, privé(e)s d'emplois et retraité(e)s confrontés dans leur quotidien à une crise sociale grave, à se tourner vers les*

partis politiques d'extrême-droite et en particulier le FN ». Cette déclaration intervient alors que la direction de la CGT constate la pénétration des idées du Front national dans le monde salarié, y compris parfois parmi ses militants. Au-delà de cette prise de position salutaire, reste à interroger le refus de la CGT, jusqu'à présent, de contribuer, à sa place d'organisation syndicale, à la construction d'une alternative, faute de laquelle le FN et les idées xénophobes prospèrent.

● **Dieudonné condamné.** Poursuivi pour apologie d'actes de terrorisme et provocation à la haine envers les juifs, Dieudonné vient d'être condamné à deux mois de prison avec sursis pour un message qu'il a diffusé sur Facebook après les attentats de janvier. Il déclarait de sentir « *Charlie Coulibaly* », du nom d'un des auteurs des tueries, Amedy Coulibaly. Le Tribunal a notamment estimé que « *Le sentiment d'hostilité à l'égard de la communauté juive que Dieudonné M'Bala M'Bala entretient auprès d'un public attiré par sa personnalité accroît sa responsabilité à raison de ses propos provocateurs* ».

● **Qui dit mieux que Mathieu ?** Thierry Lepaon, dont les travaux dans son bureau (62 179,44 €) ont contribué à sa démission du poste de secrétaire général de la CGT, a fait les choux gras de bien des médias. Mathieu Gallet, le PDG de Radio France, a fait plus : 105 000 euros selon le *Canard enchaîné* du 18 mars. On en parle. Peu. Ce jeune loup "compétent en restructuration" est pris dans un scandale au moment où les syndicats annonçaient une grève illimitée contre un possible plan social. Il y aurait suppression de 300 emplois suite à une réduction du budget. "Plan social" et luxe perso ? Mathieu Gallet, élu par le CSA à l'unanimité, démissionnera-t-il ?

Cerises

publication de l'Association
des communistes unitaires

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,
Michèle Kiintz, Roger Martelli,
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,
Pierre Zarka.

cerises@plateformecitoyenne.net

Abonnement gratuit en ligne :
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>

www.cerisesenligne.fr